NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/5271
26 mars 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE EN DATE DU 20 MARS 1963 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PARAGUAY

Dans un passage de la note adressée par le Ministre des relations extérieures de Cuba au Secrétaire général des Nations Unies et reproduite, le 13 mars, dans le document S/5259 du Conseil de sécurité, on formule des expressions injurieuses à l'encontre du Chef d'Etat de mon pays et on qualifie de fausse la dénonciation portée contre l'existence, au Paraguay, de mouvements subversifs inspirés par des agents cubains.

Au nom de mon gouvernement, je rejette catégoriquement l'imputation calomnieuse contenue dans le passage qui motive la présente lettre. Quant aux activités subversives inspirées par Cuba, elles ont été pleinement établies et elles ne diffèrent certainement en rien des autres activités, également inspirées par Cuba, qui ont été entreprises dans d'autres pays d'Amérique latine.

Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Paraguay
(Signé) Rubén RAMIREZ PANE

63-06523